

Je suis une personne vivant avec le VIH

Je suis une personne vivant avec le VIH. J'ai plus de risque de développer une forme grave de la grippe A(H1N1). Je prends toutes les précautions pour me protéger.

Pour éviter d'attraper la grippe

1 Je me fais vacciner

La meilleure protection contre la grippe est la vaccination. En me faisant vacciner, je me protège et je protège mes proches. La vaccination contre la grippe A(H1N1) est proposée de façon prioritaire à toutes les personnes vivant avec le VIH. Pour bénéficier de cette vaccination, deux possibilités s'offrent à moi, selon que je suis suivi(e) ou pas dans un service hospitalier :

- si je suis suivi(e) dans un hôpital :
 - dans le cas où j'ai reçu un courrier de mon hôpital : je me réfère aux informations figurant dans ce courrier,
 - dans le cas où je n'ai pas reçu de courrier de mon hôpital, je vais dans le centre d'accueil de l'Assurance maladie de mon choix avec mes papiers de Sécurité Sociale afin d'obtenir un bon de vaccination et l'adresse du centre de vaccination où je peux me faire vacciner ;
- si je ne suis pas suivi(e) dans un hôpital :
 - je vais dans le centre d'accueil de l'Assurance maladie de mon choix avec mes papiers de Sécurité Sociale afin d'obtenir un bon de vaccination et l'adresse du centre de vaccination où je peux me faire vacciner.

La vaccination contre la grippe A(H1N1) comporte une ou deux injections, en fonction des situations personnelles des personnes vivant avec le VIH.

Ainsi,

- si je ne suis pas sous traitement pour mon infection par le VIH (« trithérapie ») ou si mon traitement donne des résultats encore insuffisants ou si je souffre d'une autre pathologie me rendant plus fragile face à la grippe, il me sera recommandé de faire une deuxième injection trois semaines au moins après la première injection du vaccin ;
- si je suis sous traitement pour mon infection par le VIH et que mes résultats sont satisfaisants, une seule injection suffira.

Dans tous les cas, je me rends au centre de vaccination avec mes derniers résultats d'examen biologiques, si possible, pour permettre au médecin du centre de vaccination de décider du nombre d'injections qui me seront nécessaires ou bien je prends l'avis de mon médecin sur la nécessité de cette deuxième injection.

2 Je respecte soigneusement les recommandations suivantes

- Je me lave régulièrement les mains au savon ou je les désinfecte avec une solution hydro-alcoolique.
- J'évite les contacts avec une personne malade.
- Je reste à distance de toute personne ayant des symptômes respiratoires comme la toux.
- J'aère tous les jours les pièces où je vis.



3 En cas de contact étroit et rapproché avec une personne grippée, j'interroge mon médecin traitant

Selon ma situation (absence de vaccination contre la grippe A(H1N1), état immunitaire, traitements en cours, autres maladies, conditions de vie), mon médecin pourra décider, si besoin, de me prescrire un traitement préventif à débiter au plus tard 48 heures après ce contact et à poursuivre 10 jours.

En cas de symptômes grippaux, je consulte sans attendre

Si j'ai de la fièvre, je consulte sans attendre. Si c'est la grippe, mon médecin pourra me donner un traitement adapté, soit parce que mon état le justifie, soit en fonction de l'importance de mes symptômes. Plus le traitement est pris tôt, plus il est efficace contre la grippe.

Et si ce n'est pas la grippe, il faut savoir pourquoi j'ai de la fièvre.

Je peux également consulter les fiches « Comment me protéger contre la grippe ? » et « Que faire si je pense avoir la grippe ? » ainsi que les recommandations complètes aux professionnels de santé sur la prévention et la prise en charge de la grippe chez les personnes vivant avec le VIH édictées par le groupe d'experts dirigé par le Professeur Patrick Yeni sur le lien suivant :

http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/H1N1_et_VIH_Yeni_v2_160909.pdf